Nations Unies

S/PV.7732



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7732e séance

Jeudi 7 juillet 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/579)

16-20751 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/579)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/579, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo. Je suis ici aujourd'hui pour faire part de la préoccupation du Secrétaire général, et de la mienne, en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo. Les tensions politiques sont en hausse avant les élections présidentielle et législatives prévues par la Constitution. La polarisation politique et le mécontentement de la population sont alimentés par les retards dans le processus électoral, un débat sur le respect de la Constitution et la limitation croissante de l'accès à l'espace démocratique.

Le dialogue politique proposé par le Président Kabila Kabange est marqué par l'incertitude. La majorité au pouvoir et l'opposition ont exprimé leur appui de principe. Cependant, il n'y a pas d'accord sur les modalités du dialogue et les acteurs qui doivent être invités à y participer. Dans son discours à la nation, le 30 juin, le Président Kabila Kabange a réitéré l'importance du dialogue, et il a exhorté le Facilitateur nommé par l'Union africaine, l'ancien Premier Ministre du Togo, Edem Kodjo, à prendre des mesures pour lancer le dialogue dès que possible. Des membres importants de l'opposition continuent d'exprimer des réserves. Ils prétendent que le dialogue proposé par le Président Kabila Kabange pourrait aboutir à la prorogation de son mandat au-delà de novembre 2016. Les efforts que déploie le Facilitateur, M. Kodjo, avec l'appui du Représentant spécial Maman Sidikou et de l'Envoyé spécial Said Djinnit, n'ont pas encore permis de régler ce problème. En l'absence de dialogue, un risque réel existe que les acteurs politiques prennent des décisions unilatérales qui pourraient aggraver les tensions politiques existantes.

Un dialogue crédible et sans exclusive entre les parties prenantes congolaises est le seul moyen réaliste d'apaiser les tensions politiques, de sortir de l'impasse électorale et de prévenir la violence. Un tel dialogue doit aboutir à un accord sans exclusive qui permettrait d'organiser des élections présidentielle et législatives crédibles. Sinon, il y a le risque d'éclatement d'une crise grave, qui sera très probablement marquée par la violence et une instabilité persistante. Ce résultat tragique, qui reste évitable, annihilerait non seulement les progrès accomplis ces dernières années dans les domaines politique, sécuritaire et du développement, mais il exigerait également une mobilisation qui dépasse les capacités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je me dois donc de transmettre l'appel sérieux du Secrétaire général à tous acteurs politiques congolais afin qu'ils donnent une chance au dialogue, y participent de bonne foi et fassent passer les intérêts de la nation en premier.

J'appelle l'attention sur trois éléments qui pourraient favoriser la tenue d'un dialogue sans exclusive.

Premièrement, comme l'ont proposé l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'ONU dans un communiqué commun publié le 6 juin, le Groupe international d'appui à la facilitation chargé d'appuyer les efforts de M. Kodjo pourrait contribuer de manière substantielle à renforcer la confiance dans le processus. Je me félicite de la tenue de la réunion inaugurale du Groupe à Addis-Abeba le 4 juillet. Le Groupe d'appui a réaffirmé l'importance capitale de la tenue d'un dialogue national fructueux avec toutes les parties prenantes congolaises, de préférence avant fin juillet, et décidé

d'entreprendre des consultations en vue d'encourager toutes les parties prenantes à y participer.

Deuxièmement, des listes électorales fiables pourraient contribuer à apaiser les tensions et à créer des conditions propices à la tenue d'élections transparentes et crédibles. La MONUSCO fournit une assistance technique et un appui logistique à la révision des listes.

Troisièmement, tel que l'a demandé le Conseil, la MONUSCO a mis à jour ses plans afin de pouvoir affronter les risques en matière de sécurité et surveiller les violations des droits de l'homme et les exactions liées aux élections . La protection des civils reste et doit rester une priorité de la Mission, notamment dans le cadre du processus électoral. Je tiens toutefois à préciser qu'il serait irréaliste d'attendre de la MONUSCO qu'elle se substitue à l'État en cas de grave crise politique et de sécurité.

Dans l'est de la République démocratique du Congo, la situation en matière de sécurité demeure extrêmement grave, en particulier dans un certain nombre de zones des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation qui règne à Beni, où les Forces démocratiques alliées (ADF) ont mené des attaques meurtrières contre des civils sans défense, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO. Nous sommes également préoccupés par les tensions et les violences intercommunautaires observées à Lubero et à Walikale, dans le Nord-Kivu.

La reprise d'une coopération militaire active entre les FARDC et la MONUSCO dans le cadre des opérations menées contre l'ADF et les Forces démocratiques de libération du Rwanda dans le Nord-Kivu est encourageante. Cette coopération permet de contrer la menace que les groupes armés font peser sur les populations civiles dans l'est du pays. En fin de compte, on ne peut venir à bout de la menace que représentent les groupes armés, qui est exacerbée par des problèmes socio-économiques et politiques sous-jacents, qu'en ayant recours à la fois à une pression militaire et à des mesures politiques.

Des progrès notables ont été accomplis en vue de la stabilisation de la République démocratique du Congo. Pour préserver ces acquis, les responsables politiques doivent tenir compte des aspirations de leur peuple, qui souffre depuis trop longtemps en raison de crises politiques et de conflits violents incessants. Le dialogue, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que la participation et les pratiques démocratiques, sont le meilleur moyen d'empêcher que ces violences et ces souffrances ne perdurent. Je ne doute nullement que le Conseil de sécurité apportera son appui ferme et indéfectible au dialogue et au renforcement des pratiques démocratiques en République démocratique du Congo. Au fond, ce qui est en jeu, c'est la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo – les membres du Conseil sont conscients de l'importance de ce vaste pays – et bien sûr, de la région des Grands Lacs.

La communauté internationale et les Nations Unies ont beaucoup investi en République démocratique du Congo. Nous devons préserver et mettre à profit les progrès qui ont été accomplis. On est de plus en plus conscient, au niveau mondial, de l'importance que revêt le leadership politique pour prévenir et atténuer les crises. Nous en parlons tout le temps. En République démocratique du Congo, l'heure est venue de passer des discours et des intentions aux actes. La communauté internationale et les États Membres doivent prendre les devants et établir des contacts avec toutes les parties afin de désamorcer les tensions et de promouvoir la voie du dialogue, ce qui est crucial et urgent. Le leadership du Conseil de sécurité est essentiel à cet égard et le Secrétaire général et moi-même, ainsi que tous nos collègues, sommes prêts à faire tout ce qui est notre pouvoir pour que la situation ne se détériore pas davantage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais, au seuil de mon propos, saluer l'accession de votre pays, le Japon, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juillet 2016 et vous dire combien ma délégation est ravie de vous voir diriger les délibérations du Conseil de ce jour. Qu'il ne soit également permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation à S. E. M. François Delattre, Représentant Permanent de la République française auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé les délibérations du Conseil pendant le mois de juin dernier. Je voudrais, enfin, rendre un hommage mérité au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, auquel mon pays est redevable de tant d'efforts remarquables qu'il ne cesse de déployer pour le retour

de la paix dans mon pays, la République démocratique du Congo.

Ma délégation a pris acte du rapport (S/2016/579) du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), dont elle apprécie à sa juste valeur le contenu. Aussi, en dépit du fait que le Conseil n'ignore pas les réponses que mon gouvernement a toujours apporté à un certain nombre des questions abordées dans ce rapport et dans le souci d'éclairer encore une fois votre religion, ma délégation estime nécessaire d'y revenir brièvement. Dans ce contexte, je voudrais m'appesantir particulièrement sur l'état d'avancement du processus électoral, qui est une question centrale, autour de laquelle gravitent les autres points se rapportant notamment au dialogue politique et au rétrécissement de l'espace politique auquel il a été fait allusion.

Il est vrai que le processus électoral a connu des retards. Les raisons justifiant cette situation ont été suffisamment évoquées dans nos différentes interventions devant le Conseil, aussi bien par le Ministre des affaires étrangères de mon pays que par moi-même. Il me semble donc inopportun d'y revenir ici. Mais ce qui est important et qui mérite l'attention du Conseil est que, comme nous l'avons toujours affirmé, notre pays tient à l'organisation des élections libres et respectueuses de tous les standards internationaux en matière d'inclusivité, de transparence et de crédibilité et cela dans un climat apaisé en vue de sauvegarder la paix chèrement acquise. Cette détermination de mon pays a encore été réaffirmée par le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, qui, il y a à peine deux semaines, à Kalemie dans la province du Tanganyika et à Kindu dans la province du Maniema, a assuré le peuple congolais de l'organisation des élections en République démocratique du Congo et l'a appelé à aller se faire enrôler massivement dès que les opérations d'enrôlement vont débuter.

Dans le même esprit, la Commission électorale nationale indépendante, organe technique constitutionnellement investi du pouvoir d'organisation des élections en République démocratique du Congo, a procédé aux essais, à Kinshasa et à Matadi dans la province du Congo central, des kits d'enrôlement pour l'actualisation et la fiabilisation du fichier électoral. Ces essais s'étant révélés concluants, la Commission électorale nationale indépendante a fixé, pour ce mois de juillet, le début du processus d'enrôlement qui partira de la province du Nord-Ubangi. En attendant et pour permettre l'adhésion des populations congolaises à ce processus, elle vient de démarrer, à partir de la province du Bas-Uélé, une campagne de sensibilisation.

Par ailleurs, pour garantir un déroulement paisible des élections, surmonter les obstacles qui bloquent le processus et prévenir toute crise post-électorale, l'organisation d'un dialogue politique national inclusif, comme nous l'avons toujours souligné, s'avère nécessaire. Compte tenu du fait que celui-ci tire également en longueur et dans le souci de gagner du temps, le chef de l'État a également, dans son allocution à la nation le 30 juin dernier, appelé le facilitateur à aller vite en besogne en démarrant les travaux au cours de ce mois.

Mon gouvernement remercie l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies, qui soutiennent ce dialogue et qui ont réaffirmé son importance. Toutefois, comme nous l'avons déjà fait remarquer, il est important que le dialogue politique national inclusif, auquel nous appelons tous, soit avant tout une affaire des Congolais qui doivent apprendre à se parler entre eux, comme cela se fait partout ailleurs. Quant aux partenaires et amis de notre pays, le rôle qui est le leur est de nous aider pour que ce dialogue aboutisse et mène vers un consensus pour l'ensemble de la classe politique de notre pays.

Ma délégation juge utile de revenir ici sur le point relatif au rétrécissement de l'espace politique. Il nous semble que toutes les explications que nous avons jusqu'ici fournies autour de cette question n'ont porté aucun résultat pour corriger la mauvaise perception faussement véhiculée à ce sujet auprès de l'opinion internationale. Nous nous demandons si la campagne que mènent tous ceux qui ne donnent pas des informations objectives sur cet état des choses n'est pas faite dans le but de jeter gratuitement le discrédit sur nos institutions. Pourtant, la vérité est qu'en République démocratique du Congo, l'espace politique est le plus ouvert de toute la région. Les personnes qui visitent notre pays ou ceux qui y vivent peuvent en témoigner. En effet, on compte en République démocratique du Congo plus de 400 partis politiques et de centaines des chaînes privées de radio et de télévision qui fixent librement leur ligne éditoriale et dont plusieurs appartiennent à des acteurs politiques de l'opposition. Bien plus, ces chaînes de radio et de télévision passent souvent le plus clair de leur temps à critiquer les institutions publiques et même le chef de

l'État au vu et au su de tout le monde et cela sans être inquiétées.

Ma délégation appelle l'attention du Conseil sur le fait que souvent des critiques portées contre mon pays ne se justifient pas. Car, comme tout le monde le sait, dans tout État de droit, par essence, le principe est celui du primat de la loi et de l'égalité de tous devant cette dernière. Les libertés publiques doivent s'exercer conformément à la loi et dans le respect des exigences de l'ordre public. L'État, garant des libertés et des droits de tous, a le devoir de veiller à ce qu'il en soit ainsi. L'exercice des droits et libertés d'un individu ne peut donc justifier que ce dernier défie impunément l'arsenal juridique protecteur des droits et de la sécurité de tous. D'où, quand c'est nécessaire, l'intervention des cours et tribunaux pour sanctionner, comme dans tout État de droit, les infractions qui sont commises. Mon pays ne s'est jamais écarté de ce principe.

L'appartenance à l'opposition ou à la majorité ou à tout autre corps au sein d'un pays ne disculpe pas de sa responsabilité l'auteur d'une infraction de droit commun. Pour un pays comme le nôtre, dont les populations ont beaucoup souffert de l'impunité de ceux qui jouissent de privilèges du fait de leur statut ou rang social, faire preuve de complaisance en ce domaine n'aide pas à consolider la démocratie.

Ma délégation se réjouit des progrès enregistrés concernant le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Elle se permet néanmoins de rappeler au Conseil que ce processus a jusqu'ici bénéficié de l'unique apport du Gouvernement. Il serait souhaitable que les partenaires qui avaient promis d'y contribuer le fassent pour permettre la poursuite des opérations en vue de son aboutissement.

Ma délégation se réjouit, enfin, de la reprise de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans le cadre de la lutte contre les forces négatives et les groupes armés. Nous fondons l'espoir que cette coopération pourra permettre d'en finir rapidement avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda pour concentrer tous les efforts sur les Forces démocratiques alliées en vue de sécuriser complètement le région de Beni et les quelques localités qui souffrent encore de la présence des groupes armés.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer les remerciements de mon Gouvernement à M. Maman Sambo Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et à M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour leur engagement et leur dévouement à la cause de mon pays et de la région des Grands Lacs. Les remerciements de mon gouvernement s'adressent également aux États fournisseurs de contingents, et plus particulièrement à ceux faisant partie de la Brigade d'intervention. À tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance et la gratitude de mon pays.

Le Président (*parle anglais*) J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.